

Plan d'actions collectives ARO Lauzelle

1. Introduction

Le Plan d'Actions Collectives (PAC) décrit l'organisation du 1^{er} degré dans notre établissement, ainsi que les actions structurelles et pédagogiques qui peuvent être mises en place pour venir en aide aux élèves concernant leurs apprentissages au cours de cette période et en particulier ceux qui sont en difficulté.

Il répertorie ainsi les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves en vue d'atteindre les compétences nécessaires afin d'obtenir le CE1D (certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire).

2. Structure du premier degré

▪ *Première et deuxième années communes (1C – 2C)*

Chaque élève suit une formation de 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 4h d'activités complémentaires (AC) (domaines) qui constituent un choix pédagogique de l'école.

2.1. Les 4 heures de domaines :

Ces 4h se déclinent comme suit : 4h de latin. En parallèle de 1 heure de français, mathématique, langues et sciences.

Les élèves qui ne présentent pas de difficultés majeures suivent cette grille toute l'année sans aménagement particulier. Si des difficultés ponctuelles ou plus mineures surviennent, ceux-ci sont conviés à des séances de remédiations programmées par le titulaire sur des heures « libres » (fourches et/ou mercredi après-midi).

Ces 4h sont idéalement mises en parallèles sur l'horaire cours » ce qui permet, en cours d'année, de neutraliser ces heures pour organiser des activités de « méthodes d'apprentissage ».

Tous les élèves, (1^{ères} et 2^{es} communes) ont un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) concerté et rédigé en conseil de guidance pour le 15 octobre au plus tard.

Les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan médical ou pluridisciplinaire fourni pas les

parents ou la personne investie de l'autorité parentale se verront proposer avant le 15 octobre un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) plus spécifique.

2.2. Le PIA :

Les finalités du P.I.A. :

Le PIA élaboré pour un élève du premier degré est destiné à baliser un parcours d'apprentissage, temporairement ou non, différent et ciblé sur des difficultés spécifiques et des réussites acquises. La démarche du PIA se base sur des observations, des constats de difficultés et les ressources de l'élève. Elle vise à cibler des apprentissages spécifiques en activant l'une ou l'autre mesure organisationnelle et/ou pédagogique de soutien. Cette démarche se veut également souple et réflexive puisqu'elle induit une analyse des effets des dispositifs employés en vue d'une éventuelle adaptation.

Le PIA, en tant qu'outil méthodologique qui matérialise cette démarche, est élaboré par les conseils de classe et de guidance en collaboration avec le centre PMS à l'intention de tout élève du premier degré qui peut connaître ou non des difficultés dans l'acquisition des compétences attendues.

Les parents de l'élève sont informés de l'élaboration, de l'ajustement, de la progression du PIA concernant leur élève. Lors de cette prise de connaissance, les parents peuvent ajouter toute suggestion praticable qui pourrait enrichir la démarche.

En pratique, le conseil de classe énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée et prévoit des activités spécifiques de remédiation, de remise à niveau ou de structuration des acquis, si nécessaire. Le plan précise les modalités organisationnelles instaurées pour les atteindre et, le cas échéant, les modifications temporaires ou permanentes à apporter à la grille hebdomadaire de l'élève.

Chaque élève bénéficiant d'un PIA a comme référents le titulaire et le coordinateur pédagogique.

Un document complet explicatif est à disposition des professeurs via le vade-mecum.

Les objectifs du P.I.A. :

- Amener chaque élève à mieux se connaître et à mieux se situer dans le milieu scolaire et social ;
- Amener l'équipe à mieux connaître l'élève (ses ressources et ses difficultés);
- Fixer des objectifs prioritaires que chacun doit viser ;
- Accompagner l'élève, le faire évoluer par rapport à lui-même ;
- Partager les responsabilités de son évolution : responsabilité collective.

Le P.I.A. adapté aux Socles de Compétences invite l'équipe éducative à pratiquer *un métier collectif* : tous les partenaires de l'école sont solidairement responsables de la mission d'assurer à l'élève un développement global, à la fois affectif, psychologique, moteur et intellectuel. (Projets éducatif et pédagogique).

Les enjeux du P.I.A. sont de trois ordres : il s'agit de rendre :

- L'élève acteur de ses apprentissages et de la construction d'un projet personnel (développement d'une motivation interne) ;
- Motiver l'équipe éducative en développant une action cohérente ;
- Faire adhérer, si c'est possible, les parents (en tant qu'éducateurs) au projet développé *pour faire grandir l'élève....*

Il est élaboré de la façon suivante :

1^{ère} commune :

Sur base de tests prédictifs, proposés au plus tard la troisième semaine de septembre.

2^e commune :

Poursuite normale pour les élèves qui transitent de la 1^{ère} à la 2^e sans plan de remédiation.

Pour les autres, sur base de l'inventaire des compétences qu'il fallait combler (test les 1^{er} et 2 septembre) entre les 2 années (Conseil de guidance d'octobre).

▪ ***Deuxième année supplémentaire (2S)***

A l'issue de premier degré et en tenant compte des aménagements particuliers pour les élèves en difficultés durant ces deux années, les élèves qui n'ont pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à

14 ans se verront orientés vers une année supplémentaire pour y palier. Ces manquements se traduiront essentiellement par la non-réussite des épreuves communes externes du certificat d'études du premier degré (CE1D).

Cette année de remise à niveau visant d'abord la réussite du CE1D sera organisée exclusivement à la fin du premier cycle d'étude de l'enseignement secondaire et est programmée uniquement sur l'implantation des « Villas ».

3. Dispositifs pédagogiques et organisationnels déjà en place.

- Apprentissages :
 - Remédiation directe avec le titulaire de cours par convocation ponctuelle ;
 - Méthodes de travail développées dans le cadre des activités « domaines » selon les nécessités liées au calendrier scolaire (voir 2.1 §3) ;
 - Exploitation de la semaine « classes de dépaysement » destinée au 1^{er} degré (activité interdisciplinaire).

- Guidance :
 - Elèves – professeurs :
 - Des élèves venant du primaire : accueil de ces élèves par un système de parrainage une demi-journée au mois de mai qui précède leur rentrée en septembre ;
 - Activités d'accueil la première semaine de la rentrée en septembre ;
 - Monitorat d'élèves de 3èmes/4èmes pour les élèves du premier degré en difficulté d'organisation du travail ;
 - Utilisation du PIA (voir point 2).
 - Parents :
 - Présentation aux parents de la 1^{ère} année du secondaire avant la période d'inscription.
 - Fin septembre, rencontre parents – professeurs – élèves sur le thème de la rentrée. (1^{ère} année).

- Orientation :
 - Régulée par les conseils de guidance et de classe (minimum 3 par an) ;
 - Entretiens individualisés selon les nécessités (lien avec le PMS) ;

- Informations sur les options de l'année suivante en février-mars (rencontre avec des élèves de l'année concernée).
- Citoyenneté :
 - Activités extérieures et théâtre ;
 - Apprentissage à la gestion de son groupe classe : réunions des conseils de la classe et du degré inscrits dans l'horaire pour 2 périodes sous l'intitulé « ALPE » (Activités Liées au Projet d'Etablissement) ;
 - Participation à des commissions de types périscolaires (Oxfam, radio, ludothèque, danse, sport, Amnesty,...), ouvertures aux élèves de tous niveaux ;
 - Evaluation périodique de son implication dans le projet via l'ALPE.

4. Les remédiations :

Les remédiations et le projet pédagogique de Lauzelle

Elles sont de trois types :

Remédiation pédagogique ;

Remédiation contrat ;

Remédiation comportement.

Principe de base :

La remédiation est une réaction à une situation d'erreur (souvent appelée à tort échec). La remédiation est une démarche active et positive.

Dans cet esprit, l'erreur n'est pas problématique dès le moment où l'on agit pour y remédier.

Le rôle pédagogique de l'erreur :

Selon les théories constructivistes, l'erreur est un obstacle dans notre apprentissage qui va créer un déséquilibre dans notre mode de pensée et donc, nous permettre d'avancer. Il s'agit donc d'un obstacle positif et nécessaire à l'apprentissage.

En effet, lorsqu'un élève fait une erreur, celle-ci lui permet de comprendre qu'il n'avait pas correctement compris la matière, la consigne, ou le comportement adéquats .

En acceptant cette erreur comme un outil indispensable à son apprentissage, l'élève, accompagné d'un professeur , d'un éducateur , va alors mettre en place différentes stratégies pour comprendre son erreur, corriger ses anciennes représentations et surmonter cet obstacle pour atteindre un niveau de connaissance plus développé.

Ce travail de rééquilibration n'est possible que lorsque l'élève donne à l'erreur le statut qu'il convient de lui donner dans l'apprentissage. Malheureusement, l'erreur est trop souvent mal perçue par les élèves, ce qui peut mener à certaines dérives.

L'interprétation de l'erreur par l'élève

En général, l'élève ne donne pas spontanément à l'erreur ce statut d'obstacle positif et nécessaire à tout apprentissage.

Il la perçoit d'abord comme une preuve de son incapacité. Baigné depuis sa petite enfance dans un système éducatif basé sur « les points », il voit l'erreur comme une sanction négative, la raison pour laquelle le professeur lui retire des points. L'élève peut également percevoir l'erreur comme un jugement sur ses rapports avec le professeur, l'adulte ; sa note (le constat) représenterait pour l'élève quelque chose de tout à fait subjectif, dépendant des bonnes relations qu'il entretient avec l'enseignant.

Il y va du rôle du professeur de valoriser le statut de l'erreur aux yeux des élèves. Si ceux-ci n'en perçoivent pas l'utilité et tentent à tout prix de les éviter, aucun apprentissage concret ne pourra être réalisé ; leur autonomie n'en sera que peu développée et les élèves n'oseront pas partir à la découverte de nouvelles connaissances, attitudes, comportements. En sanctionnant positivement les erreurs de l'élève, le professeur, l'adulte, l'aide à apprécier le véritable statut de l'erreur.

Les stratégies de remédiation mise en place :

En fonction des années : elles sont systématisées au 1^{er} degré, au 2^e degré des moments sur le temps de midi peuvent être fixés par les professeurs (par exemple : math tous les X du mois,...) au 3^e degré : à la demande de l'élève.

En fonction de l'erreur à réparer elles sont de 3 types :

- *Remédiation pédagogique* : est une démarche qui fait appel à une réflexion sur ses méthodes d'apprentissage et/ou à identifier les carences et/ou à résoudre des situations similaires.
- *Remédiation pour contrat non respecté* : un travail n'est pas remis dans les délais ou n'est pas fait. L'élève viendra en dehors des heures de cours faire le travail demandé où un travail similaire si l'original a déjà été exploité.
- *Remédiation discipline – comportement* : l'élève est invité à réfléchir sur l'acte qu'il a commis. Reconnaît et explique ce qui s'est passé, met en place une démarche de réparation, le réalise et évalue le processus de réparation.

Les caractéristiques de la remédiation:

Une remédiation appropriée présente les caractéristiques suivantes :

- L'intéressé la considère comme une compensation nécessaire et suffisante ;
- Elle exige un effort de la part de l'élève.

Une remédiation idéale présente deux caractéristiques supplémentaires :

- Elle est en rapport avec la difficulté ;
- Elle est reliée à une valeur ou une prise de position, de sorte que l'élève ne la voit pas comme un événement isolé, mais comme un élément constitutif des relations interpersonnelles.

Une remédiation efficace, enfin, comporte deux exigences pour l'adulte :

- L'adulte évite la critique, la culpabilisation ;
- L'adulte n'éprouve pas de ressentiment et a une considération positive de l'élève.

5. Critères d'évaluation :

Mises en place à ce jour :

- 5.1. Analyse des taux de réussite en fin d'année ;
- 5.2. Evaluation de l'implication de l'élève dans le projet (à chaque période) ;
- 5.3. Enquête de satisfaction auprès des élèves (Evaluation « araignée » en fin d'année).
- 5.4. Enquête de satisfaction auprès des professeurs (via une AG programmée 3 à 4 fois par an).
- 5.5. Analyse du taux d'absentéisme (en lien avec les éducateurs)

6. Disposition finales :

Ce PAC doit encore être avalisé par le COCOBA et le Conseil de Participation.

03.06.2015